



# Compte rendu CHSCT ministériel du 3 décembre 2020

3 décembre 2020

Le CHSCT ministériel, s'est réuni le 3 décembre 2020, en visioconférence, sous la présidence de Patrick Soler, en présence de Xavier Maire, chef du service des ressources humaines, et de représentants du secrétariat général, de la DGER, de la DGPE et de la DGAL.

Frédérique Lucas, Hélène Duchemin, Sylvain Duport et Annick Pinard ont représenté l'Alliance du Trèfle.

Après constat du quorum, Patrick Soler propose d'aborder l'ordre du jour.

## I. Covid-19

### Sujets généraux et transversaux

Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, présente les différents points d'actualité.

#### ➤ **Télétravail et cas confirmés/contact**

##### - Administration centrale

La semaine précédente : 85 % des agents étaient en télétravail, soit 1 380 personnes, dont environ 600, 5 jours sur 5 (pour une majorité d'agents, de 4 à 5 jours de télétravail) et la tendance augmente.

Huit agents étaient à l'isolement. En cumulé, 70 cas Covid confirmés depuis le mois de mars.

##### - DRAAF-DAAF

67,5 % de télétravail (65 % à 95% selon les structures). En Outre-mer, il n'y a pas de confinement en dehors de la Martinique, mais la note du service du 17 septembre s'applique avec l'instruction de favoriser le télétravail dès que possible, en métropole et dans ces territoires.

11 cas de Covid-19 constatés la semaine précédente. En cumulé, 86 cas identifiés depuis mars.

##### - DDI (au 24 novembre sur 89 %des DDI soit 24000 agents

836 cas Covid-19 identifiés (3,48%) depuis mars, dont 93 depuis moins de 15j (10-24novembre).

14 700 agents en télétravail (61%) avec une moyenne de 2,60 jours télétravaillés par semaine et par agent.

#### ➤ **Tableau des positions administratives des agents**

Le tableau a été publié.

Les organisations syndicales interrogent l'administration sur les personnes vivant avec les personnes vulnérables et sur le jour de carence.

Stéphanie Frugère rappelle que les ASA ne sont pas prévues pour les personnes vivant avec une personne vulnérable et que le jour de carence relève d'une position interministérielle, sans possibilité de changer la règle.

Pour les personnes vulnérables, il n'y a pas de date limite au dispositif mais il faut peut-être revoir si le médecin a mis une date limite sur le certificat.

Les organisations syndicales demandent que les messages de l'application TousAntiCovid aient la même valeur que ceux transmis par la CPAM et l'ARS et conduisent à l'isolement comme cas contact en attente de test.

Xavier Maire indique que le MAA s'appuie sur l'avis de la CPAM, de l'ARS ou d'un médecin. Il n'y a pas forcément d'automatisme entre l'application TousAntiCovid et l'ARS et la CPAM .

Un arbitrage interministériel sera sollicité.

#### ➤ **Fiche inspections de terrain**

La fiche relative aux inspections de terrain a été actualisée par les ISST en lien avec la DGAL et la DGPE. Elle comprend un point sur le port du masque par l'utilisateur contrôlé. Après information préalable, le refus de contrôle est manifeste si le contrôle a lieu dans un espace clos et que la personne contrôlée refuse de porter le masque fourni par l'administration.

#### ➤ **Saisine du CHSCT local et enquête si cas confirmé de Covid-19**

Sur la demande de la saisine systématique du CHSCT local en cas de Covid-19 confirmé, Stéphanie Frugère appelle à la prudence. Elle note qu'il y a peu de cas par structure et les cas ne sont connus que si les personnes se déclarent. Avec de petits effectifs déclarés il y a un risque sur la limite de la donnée statistique et surtout la confidentialité des données personnelles. S'il y a par ailleurs systématiquement une enquête, les gens risquent de ne plus se déclarer.

#### ➤ **Report des congés en DDI,**

La demande syndicale de reporter les congés 2020 jusqu'au 31 janvier 2021 pour les agents en DDI est particulièrement importante pour les agents des abattoirs qui relèvent tous du MAA et qui ont été fortement impactés par la crise Covid-19. Xavier Maire partage cet avis et le portera au ministère de l'Intérieur.

## **Enseignement technique agricole**

Laurence Pers-Philippoux, adjointe à la sous-directrice des établissements, des dotations et des compétences à la DGER fait le point.

#### ➤ **Point dans les établissements**

Une boîte à lettres spécifique permet de recenser quotidiennement les cas confirmés (élèves et agents) et donne lieu à une synthèse hebdomadaire.

Une baisse des cas Covid-19 confirmés (apprenants et personnels, dans les établissements publics et privés) est constatée : 375 apprenants et 87 agents cas contact, 149 apprenants et 62 agents cas Covid-19 confirmés, surtout dans les régions Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Hauts-de-France et Occitanie. Le nombre de classes fermées et de fermetures partielles d'établissement baisse aussi mais les chiffres ne sont pas encore communiqués.

Le bilan de la mise en œuvre du protocole du 5 novembre est prévu, mais il était impossible de faire remonter pour ce CHSCTM les données de 805 établissements dont 174 EPLEFPA .



Les agents doivent être formés pour faire face aux difficultés psycho-sociologiques rencontrées par les jeunes apprenants en distanciel. Beaucoup d'outils sont rassemblés sur Chlorofil pour aider les enseignants à la crise sanitaire et à ses conséquences.

### ➤ Télétravail

Il y a une véritable volonté d'inciter à la mise en œuvre du télétravail dans les EPLEFPA d'où le courrier de la Secrétaire générale et de la DGER.

Le 16 novembre, suite à la demande lors du CTM du 5 novembre, la DGER a lancé une enquête spécifique hors personnel d'enseignement et d'éducation, portant sur 1458 agents administratifs et techniques de l'État et agents contractuels sur budget (ACB) (budget, comptabilité, secrétariat pédagogique, secrétariat RH, informatique et pilotage - équipes de direction hors CPE).

Les retours ne sont pas encore exhaustifs mais révèlent 5 à 19 % de télétravail pour les agents de l'État et 2 à 26 % de télétravail pour les ACB avec une fourchette régionale de 4 à 21 % (621 jours de télétravail sur 6656 jours possibles). Hebdomadairement, cela correspond à 1 ou 2 jours. Cette limite est liée aux contraintes du travail en présentiel obligatoire mais aussi aux problèmes d'équipement.

Le constat partagé entre les organisations syndicales et la DGER est que le volume annoncé est insuffisant. La volonté est de le faire progresser. Les situations de blocage doivent être remontées. L'équipement constitue un frein.

Il faudra croiser ces résultats avec le RETEX qui sera présenté au CTM du 10 décembre.

Qualitativement, certains agents ont peur du mal vécu pendant le premier confinement et de la perte de lien social. Le ressenti est différent selon les personnes.

84 % des agents considèrent que le télétravail a un impact sur leurs missions et sur l'organisation. 50 % ont des difficultés à poser des limites entre la vie professionnelle et la vie privée. Pour 60 %, la fatigue est plus importante en télétravail.

70 % estiment avoir pu faire leurs missions et 70 % estiment avoir travaillé plus.

### ➤ Tests antigéniques

L'objectif est de permettre aux enseignants de mener leur mission dans des conditions de sécurité. Le déploiement est interministériel (avec les ministères de l'Intérieur, de l'Éducation Nationale et de la Cohésion des territoires). C'est l'ARS qui peut diligenter les tests collectifs.

Le personnel des EPLEFPA est prioritaire pour les tests PCR. Les tests antigéniques sont utilisés en cas d'indisponibilité des tests PCR, en cas de crainte de développement de la maladie ou de cluster avéré. Ils sont utilisés pour les personnels.

20 000 tests sont compris dans ceux de l'Éducation nationale, ainsi que des équipements (gants, charlottes, lunettes). Les prélèvements seront réalisés par le dispositif de l'Éducation Nationale ou des dispositifs locaux qui peuvent varier d'une région à l'autre selon les préfets (En Haute-Garonne, il est fait appel aux infirmiers libéraux).

A l'initiative du rectorat de Versailles, un test sur le déploiement aura lieu au lycée de St Germain-en-Laye, seul lycée agricole dans les Yvelines, avec la participation du rectorat, de la DRIAAF et de l'ARS.

Il faut accepter la subsidiarité car il est impossible d'avoir une harmonisation partout, le rendre possible là où c'est nécessaire et proposer des facilités de dépistage.

Une adresse institutionnelle est prévue en cas de difficultés dans le déploiement.

Dans un deuxième temps, il est prévu la supervision des régions par la DGER (tous les 15 jours, réunions des chefs d'établissement et SRFD sur l'application du protocole).

## Intervention de Pierre Clavel - Fiches techniques

Pierre Clavel, coordonnateur du réseau des ISST, rappelle l'architecture des fiches.

Fin juillet, 6 documents dont 4 fiches et 2 grilles ont été élaborés et ont connu ensuite des évolutions.

La fiche « salles spécialisées » et la grille « conditions générales d'hygiène » ont été modifiées pour prendre en compte le port des masques et l'augmentation de l'aération en période hivernale.

En parallèle, une grille d'autoévaluation générale a été créée avec des fiches annexées. Il s'agit d'une grille non obligatoire qui reprend certains axes principaux d'organisation générale (vision transverse) et s'articule avec les fiches existantes.

Les ISST ont également produit une note sur le port du masque et ses conséquences sur la voix des enseignants en utilisant plusieurs sources (avis du haut conseil de la santé publique sur les masques, INRS et études du CNRS (troubles de la voix des enseignants)). Les troubles de la voix des enseignants étaient connus avant le port du masque. Le masque est un facteur aggravant.

Des études en Europe montrent une atténuation de 3-4 dB avec le masque, qui nécessite l'élévation du niveau de la voix.

En prévention, il faut renforcer l'hygiène vocale avec le port du masque, prendre des pauses régulières avec retrait du masque (entre les heures de cours) avec des gestes barrières appropriés.

Pour l'enseignement des langues et l'enseignement aux apprenants malentendants, le port de masques inclusifs est préconisé.

En Outre-mer, il faut faire attention au choix des masques à cause du taux d'humidité. Il faut éviter l'hydrophobicité (les masques en soie seraient préférables, la soie repoussant mieux l'humidité).

Les masques suspendus et les visières ne protègent pas suffisamment.

Laurence Pers-Philippoux précise que ces fiches sont mises à disposition des établissements, et diffusées par les DRAAF avec une forte recommandation d'utilisation mais pas d'obligation, ce que regrettent certaines organisations syndicales.

## Enseignement supérieur agricole

Daphné Prévost, adjointe au sous-directeur de l'enseignement supérieur, fait le point pour l'enseignement supérieur agricole.

### ➤ Situation sanitaire

Même en sachant qu'il est plus difficile d'avoir des informations de la part des étudiants depuis le confinement, la baisse des cas se poursuit depuis quatre semaines parmi les personnels et apprenants.

De plus en plus d'établissements n'ont aucun cas Covid-19 (9 sur 17), 8 ont quelques cas (équilibre entre établissements publics et privés). De nouveaux cas contact ont été déclarés, essentiellement dans les écoles privées cette semaine.

Les établissements qui avaient connu des situations difficiles mi-octobre ont retrouvé une situation saine.

### ➤ Télétravail

Les résultats de l'enquête flash datent du début de la semaine.

Sur 11 écoles, 45 % de télétravail pour les agents administratifs : 6 écoles où le taux est à 60 %, 3 écoles à 30 %, 2 écoles à 20 %. En détaillant : 0,5 jour à 1 jour : 10 %, 1 à 2 jours : 35 %, 2 à 3 jours : 10 %, supérieur à 3 jours : 35 %.

Le télétravail est adapté selon l'organisation, avec des modalités différentes, jours fixes ou flottants, parfois groupés.

### ➤ Sujets d'actualité

La FAQ pour l'enseignement supérieur agricole a été mise en ligne. Elle est en cohérence avec celle du MESRI avec des adaptations pour l'enseignement agricole supérieur (en particulier les disciplines pratiques). Les orientations ont été transmises aux écoles le 30 octobre. Elle sera mise à jour au fur et à mesure.

Il y a une demande des enseignants chercheurs pour reprendre les cours en présentiel après les vacances de fin d'année, mais aujourd'hui le MAA ne peut s'inscrire que dans les mesures actées. Il n'y a pas de distinction entre les écoles en fonction de la taille. Les formations pratiques sont assurées en présentiel. Sur la double charge pour les enseignants chercheurs, il faut un cadrage du volume horaire des programmes.

La plupart des étudiants ne sont pas confinés dans leur campus. Il faut maintenir le lien avec les étudiants. Un courrier a été rédigé pour attirer l'attention des directions à l'égard des étudiants. Il prévoit des aides mobilisables pour les étudiants en situation difficile.

## Intervention de Grégoire Thomas sur le Retex Covid-19 dans l'enseignement supérieur agricole

Grégoire Thomas, inspecteur général de l'agriculture, a été chargé d'une mission d'accompagnement des établissements de l'enseignement supérieur agricole sur les aspects pédagogiques pendant le premier confinement Covid-19. Sa mission a été conduite in itinere du 15 mars jusqu'à la fin de l'année universitaire.

Des réunions inter-écoles coordonnées par la DGER ont été organisées ainsi que des rendez-vous dans chaque école basée sur l'écoute, le ressenti (qualitatif) des agents.

Trois questionnaires ont été envoyés à destination des agents non enseignants (1 400 réponses), des enseignants (600 réponses) et des étudiants (3 900 réponses).

Après un premier retour devant les directeurs d'école le 13 octobre, et celui devant le CHSCTM, il interviendra le 10 décembre devant le comité technique ministériel. Le rapport final et le plan d'action seront diffusés début 2021.

### Constats

« La sidération s'est transformée en mobilisation collective et solidaire et sans délai. »

Les établissements ont recensé les cas d'isolement informatique et les manques de connexion.

Sur les 12 écoles : au départ 2 % des agents et 3 % des étudiants manquaient d'équipement informatique et 2 % des personnels et 3,5 % des étudiants souffraient de défaut de connectivité.

Avec des prêts d'ordinateurs et de clé 4G, les chiffres s'établissent au final à 1 %.

La formation et les cursus ont été exécutés avec une augmentation des volumes horaires. Tout s'est déroulé en distanciel : 50 % synchrone, 50 % asynchrone (pédagogie inversée).

Les enseignants se sont fortement mobilisés.

Sur les trois modalités de formation :

- pour les cours, projets et travaux dirigés, les objectifs pédagogiques sont atteints, avec des formes pédagogiques très diversifiées,
- pour les cliniques vétérinaires, les visites, les projets paysage, les objectifs n'ont pas été atteints, malgré les efforts réalisés pour y parvenir,
- les évaluations et les stages ont été remaniés.

Les CHSCT, les conseils d'administration et les conseils d'enseignement se sont mobilisés.

Au final, les certifications d'année et les diplômes n'ont pas été dévalorisés.

80 % des agents ont considéré que la période vécue en télétravail était adaptée. Elle a entraîné un renforcement du collectif et d'appartenance mais l'augmentation de la fatigue et de la pression a été exprimée par 50 % des répondants aux trois questionnaires.

### Conclusions des communautés et de la DGER :

- la crise Covid-19 a permis un grand pas dans la transition numérique, car beaucoup a été réalisé en distancié, mais en mode « crash test ». Il faut continuer en mode plus serein.
- message de solidarité collective, avec un renforcement des interactions entre métiers et personnes. Chacun a pu voir les métiers de son voisin.
- importance du présentiel, même si on a trouvé des solutions, le présentiel est avant tout une source de socialisation et d'apprentissage au travail en équipe. La pédagogie passe par l'humain.
- capitalisation et consolidation des innovations : imagination, exploitation de nouvelles pédagogies doivent être capitalisées pour une réforme pédagogique de fond. Des exemples sont utiles pour la réforme pédagogique : l'usage de la vidéo, les gestes vétérinaires à distance...
- poursuite et renforcement des investissements en matériel, en systèmes avec visio les plus agiles et les plus sûrs possibles.
- nécessité d'un engagement spécifique et massif dans la formation (technique et pédagogique) du personnel et des étudiants : formation initiale et continue et accompagnement individuel.

## II. Abattoirs

### Plan de relance

Jean-Philippe Trebillon, chef du bureau des viandes et des productions spécialisées à la DGPE, présente le plan de relance (voir le diaporama) qui comporte un important volet consacré à la transition agricole, alimentaire et forestière (23 mesures pour 1,2 milliard d'euros), dont 17 mesures (pour 980 millions d'euros) pilotées par la DGPE en 2021 et 2022.

Parmi ces mesures, le plan de modernisation des abattoirs, doté de 130 millions d'euros, a pour objectif de renforcer la compétitivité des entreprises en améliorant les pratiques en termes d'exigences d'hygiène alimentaire et de protection animale, et les conditions de travail des opérateurs, tout en assurant un meilleur respect du bien-être animal.

La condition *sine qua non* pour bénéficier de ce plan est une entrée protection animale qui doit figurer dans tous les projets.

Le plafond d'aide est de 2 millions d'euros, le seuil est de 10 000€ pour des dépenses uniquement liées à la protection animale et de 50 000€ pour des projets allant au-delà de la seule protection animale. L'aide est de 40 % des dépenses éligibles pour les dépenses matérielles, et de 50 à 100 % des dépenses éligibles pour les dépenses immatérielles (notamment la formation).

Un abondement est prévu pour les territoires ultra-marins.

Ce dispositif s'adresse aux outils de toute taille (les petits outils peuvent s'emparer de ces mesures) et de toute nature juridique. Les abattoirs mobiles sont éligibles.

Le dossier-type à renseigner est disponible sur le site internet de FranceAgriMer et les dossiers devront être déposés sur la plate-forme dédiée de FranceAgriMer.

Les dossiers seront instruits au fil de l'eau (premier arrivé, premier servi).

Un examen des dossiers est prévu au niveau local par la DRAAF-DAAF et un comité de projet (DD(CS)PP et DDT(M)) et au niveau national (comité de suivi). Un bilan intermédiaire sera réalisé pour une réorientation éventuelle.

Jean-Philippe Trebillon confirme l'éligibilité des dépenses sur le contrôle des animaux vivants. Dans le cahier des charges figurent l'aménagement des aires de déchargement et d'attente des animaux.

Fany Molin, sous-directrice de la sécurité sanitaire des aliments à la DGAL, confirme l'entrée protection animale du plan de relance et ajoute que les travaux du comité d'éthique abattoirs ont montré que les conditions de travail des salariés étaient liées à la protection animale.

Les investissements pour la protection des animaux sont obligatoires et les services vétérinaires d'inspection (SVI) seront contactés systématiquement pour vérifier que les propositions du professionnel sont réalistes et suffisantes.

Les organisations syndicales souhaitent qu'une enquête nationale permette de faire un état des lieux des locaux des SVI et dénoncent certaines situations rencontrées localement (locaux exigus, vestiaires féminins partagés avec le personnel de l'abattoir, l'absence d'accès à la téléphonie...).

Cette enquête permettrait l'élaboration d'un guide national pour faciliter les discussions locales ensuite.

Elles soulignent le manque d'attractivité des postes en abattoir, qu'une amélioration des conditions de travail pourrait résoudre. Elles demandent aussi qu'un protocole cadre soit établi au niveau national pour faire avancer des décisions d'investissement qui traînent.

Patrick Soler n'est pas persuadé que les grandes avancées viennent du national. Il estime que c'est plutôt le niveau local qui fait avancer petit à petit les choses.

Il rappelle que le CHSCTM s'est beaucoup intéressé aux troubles musculo-squelettiques dans les abattoirs.

### Intervention de Pierre Clavel sur les conditions de travail en abattoir

Pierre Clavel indique que les données des CRAM font état dans les abattoirs de niveaux sonores ambiants supérieurs à 85 dB(A) voire 90 dB(A) (avec des niveaux de crête à 110 dB(A) quand deux matériels métalliques se touchent).

Le niveau d'exposition dépend de l'endroit où on est, et le ratio doit donc prendre en compte aussi le temps d'exposition.

Or il ne faut pas dépasser un niveau sonore de 80dB(A). Les équipements de protection individuels permettent une amélioration mais ne sont pas les seuls moyens de la prévention au bruit. Ce n'est pas un enjeu simple car il faut aussi faire baisser le bruit sachant que la nuisance dépend aussi du niveau d'octave (basses fréquences différentes des hautes fréquences) mais aussi de la combinaison des bruits entre eux.

Pour traiter l'origine du bruit à la source, il faut agir à la conception ou lors de la rénovation des bâtiments, pas en entretien courant. Tout projet de rénovation peut permettre d'améliorer le niveau sonore du bruit.

Pour l'aménagement des locaux, l'INRS et la CRAM ont rédigé des documents (cf document de 2013 de la CRAM Bretagne « Agissons ensemble dans les IAA »).

Les acteurs locaux peuvent appuyer les industriels sur ces sujets. Un guide méthodologique à l'intention des SVI, beaucoup plus large que les TMS, est mis à disposition des abatteurs. Le 16 octobre 2019, ont eu lieu les rencontres abattoirs réunissant le ministère, des abatteurs et des experts (MSA, CRAM, ARACT/ANACT, INTERBEV) afin de débattre de la rénovation des abattoirs.

La DGAL est le pilote du marché ergonomie. L'instruction technique n°2019-514 du 9 juillet 2019 met à disposition des services des prestations d'assistance/conseil en ergonomie pour des projets

de conception/rénovation des postes d'inspection vétérinaire en abattoir de boucherie. La priorité est donnée aux postes d'inspection post mortem.

Le marché a commencé en juillet 2019. 7 SVI ont exprimé un besoin, 6 fiches de besoin validées ont été déposées au Bureau des établissements d'abattage et de découpe, 1 est en cours d'analyse. Un ISST, les référents nationaux abattoirs et le réseau SST en abattoirs sont mobilisés pour le suivi de la mise en œuvre locale.

Une demande a été refusée car elle n'avait pas de sens (efficacité des travaux pas démontrée). Une action est terminée (évaluation et propositions à venir car il manque la qualification après les travaux). Les autres sont en cours d'analyse de la situation (restitution dans un CHSCT sur un projet le jour du CHSCTM).

A ce stade, il n'y a que de bons retours. L'objectif est que les enseignements de certains abattoirs soient utiles pour d'autres. Un seul cabinet a été choisi pour qu'il soit renforcé en termes de compétence. Le cabinet ergonomie utilise des éléments d'autres abattoirs.

Le réseau SST en abattoirs pilote la création d'une fiche synthétique RETEX (2 pages) pour chaque opération, qui sera partagée ensuite avec tous les SVI.

Un bilan plus développé sera présenté au CHSCTM début 2021.

Stéphanie Frugère souligne l'importance de travailler avec les différents partenaires (direction générale du travail, CNAM et MSA) pour intégrer les éléments dans la politique de prévention (thématiques courantes comme le bruit, les locaux mais aussi d'actualité comme le Covid).

Sur les locaux, elle note une convergence d'appréciation sur certains locaux qui ne sont pas convenables pour les SVI et sur lesquels il faudrait faire une action, en identifiant les meilleurs leviers pour y parvenir. Elle s'interroge sur la possibilité de faire un état des lieux global.

Pierre Clavel rappelle qu'il existe un guide élaboré par les ISST et le RNA, actualisé en 2017. Ce document mal connu figure dans l'intranet du MAA (dans la rubrique santé sécurité).

## Actualités abattoirs

Fany Molin rappelle que trois enquêtes ont été diligentées par la DGAL pour suivre la situation des SVI dans le contexte Covid-19. Les éléments ont été présentés devant ce CHSCTM.

Depuis il n'y a pas eu d'évolution, et peu de sollicitations des directions départementales sauf sur le plan technique. Le nouveau confinement n'a pas eu d'incidence sur le travail en abattoir car le travail était déjà configuré pour être reconfiné.

Sur la détection de cas Covid-19, 53 abattoirs ont eu au moins un cas et 24 clusters (plus de 3 cas reliés) ont été identifiés, surtout en été avec des tests systématiques chez les opérateurs.

Il n'y a plus eu de cas entre mi-octobre et mi-novembre, mais 4 situations ont été identifiées depuis mi-novembre.

Au total, dans 7 situations, un ou des agents des SVI ont été concernés (au moins un cas contaminé en dehors). 10 fermetures temporaires ont été prononcées sur les 53 établissements.

Pour la continuité de l'inspection avec des cas contact dans l'équipe, les DD(CS)PP doivent faire appel à des renforts départementaux ou régionaux. Des solutions locales ont toujours été mises en œuvre et les alertes remontées au niveau national.



## Questions diverses

### Covid-19 dans un élevage de visons

Stéphanie Frugère indique qu'un élevage de visons d'Eure-et-Loir a fait l'objet d'un abattage total fin novembre suite à des résultats positifs obtenus dans le cadre d'une surveillance particulière des visons sur un risque de mutation du virus.

L'abattage a été décidé le vendredi soir. Le directeur de la DDCSPP a contacté les agents pour réaliser l'abattage sur le site entre le samedi et le mercredi. Quatre agents, la cheffe de service et le directeur se sont rendus sur place.

La gendarmerie a été sollicitée dès le samedi pour la surveillance du site. Les médias et les associations de protection animale sont en effet intervenus dès le dimanche.

Sur le site, les agents ont rencontré des difficultés (site très sale, animaux sauvages, odeur forte...) et leur professionnalisme a été souligné.

En termes d'équipements de protection individuels, les agents portaient des équipements de protection maximale prévue pour les risques H5N1 (double cote jetable, masques FFP2 puis FFP3) et des gants renforcés. Les équipements étaient très sollicités, déchirés, et devaient être changés régulièrement.

Les six agents ont eu un protocole de suivi spécifique prévu par l'ARS (identique à celui des soignants en réanimation), le directeur adjoint était en lien en permanence avec l'ARS.

Ils ont été testés (PCR) négativement le 27 novembre et le 2 décembre. Si le dernier test est négatif, l'isolement sera levé.

Les agents sont à l'isolement en repos, avec des temps collectifs (réunion le 27 novembre pour un RETEX à chaud, nouvel échange le lendemain).

L'assistant de service social a fait des visites régulières ; un soutien psychologique est proposé même si les agents ne le demandent pas pour permettre la libération des angoisses provenant de différentes sources (pression médiatique, isolement long, difficultés de la mission).

Mme Nardot-Peyrille, ISST, ira les rencontrer mi-décembre. En l'absence de médecin du travail sur la structure, Jeannine Bénoliel, médecin de prévention en administration centrale, se déplacera sur place.

Un RETEX est prévu ultérieurement.

Patrick Soler souligne l'implication d'agents du MAA qui se sont mobilisés pour protéger la population française et que désormais l'administration doit tout faire pour protéger.

*L'Alliance du Trèfle demande des informations sur les deux derniers élevages de visons français.*

L'administration n'a pas d'information sur les autres élevages de visons.

## Avis du CHSCTM

Plusieurs avis sont adoptés par le CHSCTM relatifs :

- à la prise en compte des alertes de l'application TousAntiCovid,
- à la baisse des objectifs de contrôle en DDI en 2021,



- au télétravail des personnels administratifs et techniques des EPLEFPA,
- aux personnes vulnérables,
- aux tests antigéniques,
- à la réduction de la capacité d'accueil dans les EPLEFPA,
- à la prise de température pour les internes,
- aux conditions de travail et au protocole du 5 novembre,
- aux masques (masques inclusifs, dangerosité de certains masques...),
- aux équipements de protection individuels,
- aux CoHS et à leur lien avec les prochains CSA,
- au plan de relance,
- à la réduction des nuisances sonores dans les abattoirs,
- à la réduction de la vitesse des chaînes d'abattage,
- à l'amélioration des conditions de travail et des locaux d'abattoirs,
- à la répartition de la prime Covid.

Patrick Soler conclut la réunion en indiquant que le prochain CHSCTM en début d'année 2021 aura à l'ordre du jour un point sur le plan national de prévention en plus de la crise sanitaire.